



# Les Auxiliaires des Aveugles



Voir pour eux...  
Agir avec eux

Les Auxiliaires des Aveugles - Association reconnue d'utilité publique  
(décret du 26 mars 1974) - Siège social, 71 avenue de Breteuil, 75015 Paris  
Téléphone : 01 88 32 31 40 - Site : [lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr](http://lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr)

## QUI SOMMES-NOUS ?

L'association « Les Auxiliaires des Aveugles » a pour vocation de mettre en contact des personnes aveugles ou malvoyantes avec des bénévoles prêts à les aider : les Auxiliaires.

- plus de 1700 adhérents déficients visuels et 1400 auxiliaires, répartis entre le siège et les 22 délégations

- plus de 26000 missions réalisées chaque année

### Nos missions et activités\* :

- ◆ guidages et accompagnements (rendez-vous médicaux, gares, courses, promenades...)
- ◆ courriers, lectures, visites à domicile
- ◆ aide aux étudiants
- ◆ sorties culturelles
- ◆ randonnées pédestres
- ◆ activités sportives (notamment tandem)
- ◆ enregistrements de livres et documents divers (délégation ECA)
- ◆ aide à l'utilisation d'outils informatiques et numériques

\* D'autres activités peuvent être proposées par certaines délégations.

## ADHÉREZ



### Qui peut adhérer ?

Vous êtes déficient visuel, aveugle ou malvoyant, et votre quotidien nécessite parfois un peu d'aide, une présence, un accompagnement : les Auxiliaires des Aveugles proposent aux déficients visuels l'aide de bénévoles.

### Quel est le rôle d'un auxiliaire ?

Les bénévoles de l'association ne sont pas des auxiliaires de vie, leur rôle est tout à fait différent : ils vous accompagnent dans vos déplacements, pour aller à un rendez-vous, pour effectuer une promenade, faire des courses... Ils peuvent également vous aider à trier du courrier, rédiger une lettre, un courriel, lire un document, un article, ou un livre etc... Les missions sont très diverses.

### Comment bénéficier de cette aide ?

Il suffit de devenir adhérent de l'association. Les seuls frais que vous aurez à charge seront les frais d'adhésion (la cotisation annuelle est de 40 euros pour une adhésion individuelle, et de 60 euros pour un couple) et le remboursement des frais de transport (tickets de bus ou de métro) des bénévoles qui effectueront des missions pour vous.



## DEVENIR BÉNÉVOLE

**Vous avez un peu de temps libre à consacrer aux autres, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles !**

- ◆ Chacun, en toute liberté, consacre le temps dont il dispose et choisit les missions qu'il souhaite effectuer.
- ◆ Appelez la délégation la plus proche de chez vous pour prendre rendez-vous. Nous vous donnerons toutes les informations nécessaires et vous proposerons des missions.
- ◆ Ces missions ne vous seront jamais imposées, toujours proposées.
- ◆ Au-delà d'une aide concrète, votre action apporte à chaque personne une présence et aussi un soutien moral, sources d'estime réciproque.



Découvrez notre vidéo/conseil sur le guidage en scannant ce code. Vous pouvez aussi lire la vidéo sur notre site internet.

## FAIRE UN DON

Vous pouvez aussi soutenir notre association par un don ! Afin que nous puissions continuer notre œuvre auprès des personnes déficientes visuelles, nous avons besoin de votre soutien financier. L'association vit essentiellement grâce à tous ses donateurs.

**Si vous êtes un particulier, 66 % de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.**

### **A quoi servent vos dons ?**

Nos coûts se répartissent essentiellement entre :

- ◆ le traitement des missions demandées par les déficients visuels (téléphonie et outils informatiques les plus adaptés possible)
- ◆ le développement continu de notre logiciel qui vise à simplifier et accélérer toutes les démarches auprès de nos adhérents et bénévoles, à organiser les missions, etc.)
- ◆ le développement de nos délégations régionales, les 22 délégations existantes ont besoin de fonds, notamment pour organiser des activités collectives.
- ◆ l'aide à la création de nouvelles délégations, nous souhaiterions être plus présents pour les personnes déficientes visuelles plus isolées en province.
- ◆ la communication interne envers nos adhérents et bénévoles, et celle destinée à recruter de nouveaux bénévoles.
- ◆ les frais de gestion interne,

**Pour faire un don, se référer au coupon ci-joint**

Vous habitez à Paris ou les départements limitrophes, contactez-nous

- ◆ par téléphone : **01 88 32 31 40**
- ◆ par courriel : [contact@lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr](mailto:contact@lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr)

Vous habitez dans d'autres départements, retrouvez la liste de nos délégations

- ◆ sur le site internet : [lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr](http://lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr)

Pour contacter ECA (Enregistrements à la Carte pour Aveugles)

- ◆ par téléphone : **01 88 32 31 47**
- ◆ par courriel : [ass.eca@wanadoo.fr](mailto:ass.eca@wanadoo.fr)



# Délégation Nord

## Tel; 06.99.83.68.49

[lesauxiliairesdesaveugles59@gmail.com](mailto:lesauxiliairesdesaveugles59@gmail.com)



Découvrez notre site internet en scannant ce code.